VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
Siège social : 66 impasse du Château Silhol

30000 - NIMES

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

VENCEA
Commissaires aux comptes
260 chemin Tour de l'Evêque
30000 NIMES

VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
Siège social : 66 impasse du Château Silhol
30000 NIMES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION S.P.A.P relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION S.P.A.P à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 8 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la date de début de l'amortissement des acquisitions d'immobilisation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait référence :

- Dans le point 7, aux particularités liées à la gestion conventionnée des différents établissements ainsi qu'aux contraintes imposées par les organismes financeurs. Nous nous sommes assurés du traitement comptable et de la présentation appropriés dans les comptes de l'association.

- Comme mentionné ci-avant, la note 8 de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable de la date de début de l'amortissement des acquisitions d'immmobilisation à partir de 01/2021. L'amortissement est calculé dès la date de mise en service (au prorata temporis) et non plus au 01/01/N+. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite dans l'annexe des comptes annuels.

La note 2 de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » fait référence :

- Dans son point B.a/, à la finalisation de la phase N° 2 des travaux de reconstruction de l'établissement Lumière et Paix, et à la mise en service de cette partie des bâtiments au 01/07/2021. Nous nous sommes assurés du traitement comptable et de la présentation appropriés dans les comptes de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier du conseil d'administration et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l' ASSOCIATION S.P.A.P à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par le conseil d'administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIMES, le 7 juin 2022

VENCEA

COMMISSAIRES AUX COMPTES



Gwladys DESERT

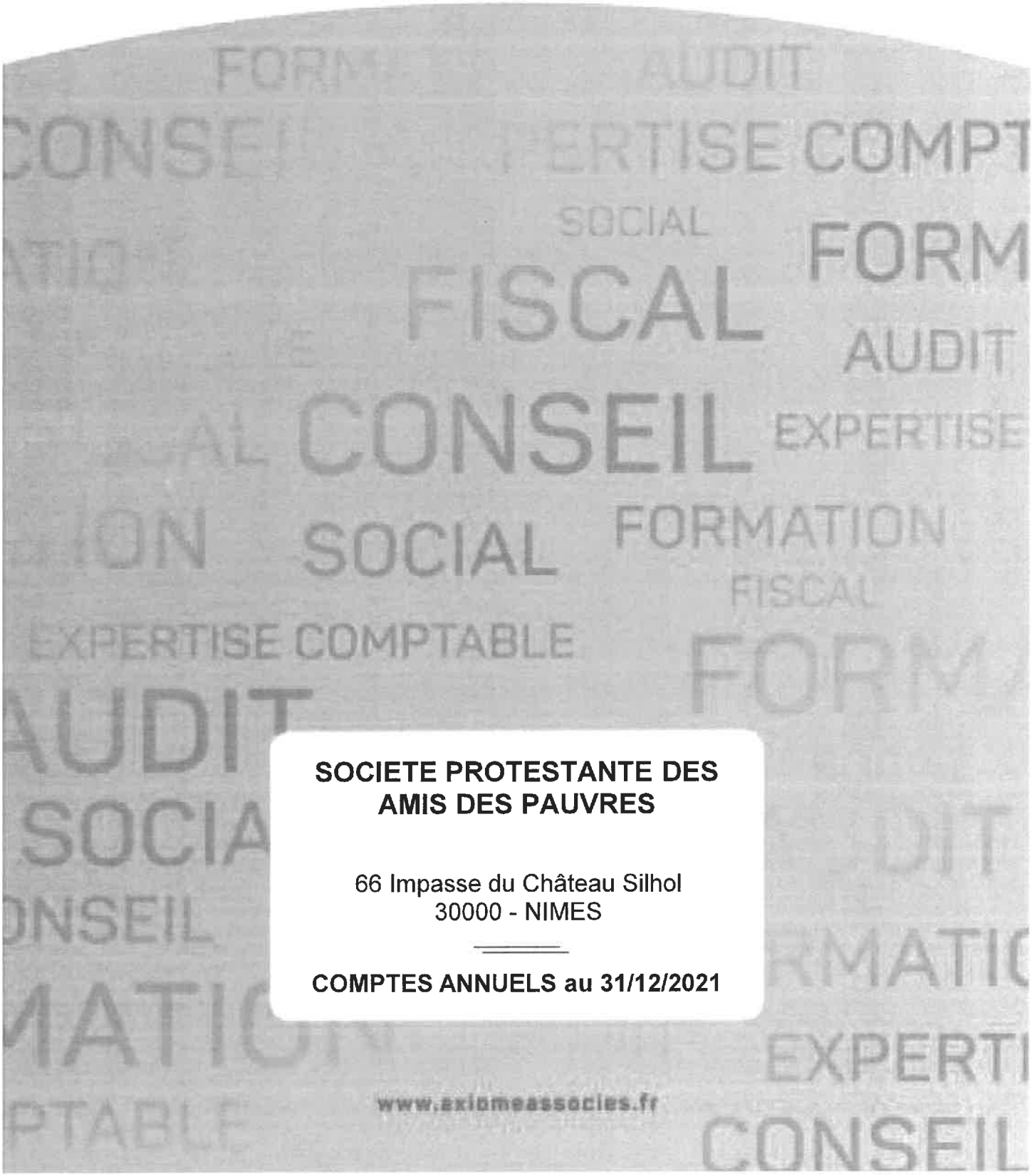

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES

66 Impasse du Château Silhol
30000 - NIMES

COMPTES ANNUELS au 31/12/2021

www.axiomeassocies.fr

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	30 090	20 477	9 613	13 996
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	799 121	2 103	797 018	797 018
Constructions	16 533 226	4 522 130	12 011 096	8 404 880
Installations techniques, matériel et outillage	803 220	460 278	342 943	332 964
Autres immobilisations corporelles	851 451	695 199	156 252	144 657
Immobilisations corporelles en cours	35 440		35 440	4 012 773
Avances et acomptes	200 000		200 000	55 705
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	18 476		18 476	17 382
TOTAL I	***19 271 024***	***5 700 186***	***13 570 838***	***13 779 376***
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	373 927	64 875	309 051	453 992
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	661 625	80 775	580 850	997 784
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	176 025	279	175 746	174 850
Disponibilités	1 984 212		1 984 212	2 368 498
Charges constatées d'avance	45 790		45 790	41 723
TOTAL II	***3 241 579***	***145 929***	***3 095 650***	***4 036 848***
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL III				
TOTAL DE L'ACTIF	***22 512 603***	***5 846 115***	***16 666 488***	***17 816 224***

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	306 076	306 076
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	1 440 971	865 915
Autres réserves	56 867	56 867
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	-939 075	-917 013
Report à nouveau propre	1 137 958	933 466
Résultat de l'exercice	**-350 032**	**757 486**
SITUATION NETTE	***1 652 765***	***2 002 797***
Fonds propres consomptibles		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	138 873	165 073
Provisions règlementées	297 182	278 382
TOTAL I	***2 088 820***	***2 446 252***
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	3 030 262	3 140 858
TOTAL II	***3 030 262***	***3 140 858***
PROVISIONS		
Provisions pour risques	114 990	134 990
Provisions pour charges		44 769
TOTAL III	***114 990***	***179 759***
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 362 471	9 703 849
Emprunts et dettes financières diverses	77 388	42 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 690	305 948
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 403 749	1 295 001
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	86 145	469 787
Autres dettes	230 974	232 279
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	***11 432 416***	***12 049 355***
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	***16 666 488***	***17 816 224***

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	1 460	1 360	100
Ventes de Biens et services	2 362 546	2 414 144	-51 599
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	5 678 303	5 287 133	391 169
Ressources liées à la générosité du public	2 601	200	2 401
Contributions financières	47 570	682 074	-634 504
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	44 769	3 374	41 396
Transfert de charges	10 883		10 883
Utilisation des fonds dédiés	110 595	60 945	49 650
Autres produits	139 964	187 654	-47 691
Produits d'exploitation	**8 398 690**	**8 636 884**	**-238 194**
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	1 771 504	1 597 011	174 493
Aides financières			
Impôts et taxes	465 752	399 442	66 311
Salaires et Traitements	3 940 101	3 629 615	310 486
Charges sociales	1 549 652	1 353 244	196 408
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	691 225	596 300	94 925
Dotations aux provisions	130 586	44 769	85 817
Report en fonds dédiés			
Autres charges	63 472	52 267	11 206
Charges d'exploitation	**8 612 292**	**7 672 647**	**939 645**
RESULTAT D'EXPLOITATION	***-213 602***	***964 237***	***-1 177 839***
Produits financiers	1 534	2 673	-1 138
Charges financières	153 982	162 787	-8 806
Résultat financier	**-152 447**	**-160 115**	**7 667**
RESULTAT COURANT	***-366 049***	***804 123***	***-1 170 172***
Produits exceptionnels	94 461	79 651	14 810
Charges exceptionnelles	78 378	126 007	-47 629
Résultat exceptionnel	**16 083**	**-46 356**	**62 438**
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	66	281	-215
EXCEDENT OU DEFICIT	***-350 032***	***757 486***	***-1 107 518***
Contributions volontaires en nature			
Charges des contributions volontaires en nature			

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Valeurs mobilières de placement
- Suivi des fonds dédiés
- Suivi des subventions d'investissement
- Etat des créances et dettes
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges et produits exceptionnels
- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Tableau du personnel
- Concours publics et subventions
- Honoraires de commissariat aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Historique

Lors de sa création en 1847, la Société Protestante des Amis des Pauvres (S.P.A.P.), dans la mouvance du mouvement social-chrétien libéral en France, s'était donné comme mission d'intervenir en faveur des indigents de la ville de Nîmes et de sa banlieue. Elle œuvrait en particulier pour tous celles et ceux dont la situation paraissait ne devoir exiger qu'un soutien temporaire en vue de se passer de secours et de les aider à recouvrer leur entière indépendance.
L'évolution depuis 170 ans des modes de prise en charge des difficultés sociales, les partenariats établis avec les collectivités locales (en particulier au niveau du financement des actions) n'ont pas ébranlé les fondements de l'association.

En 1972 : création des deux premiers établissements de la S.P.A.P. :
- L'E.H.P.A.D. Lumière et Paix, qui propose également un accueil de jour pour les personnes atteintes de déficiences psychiques et de désorientation de type Alzheimer et d'un foyer restaurant pour les personnes âgées autonomes du quartier.
- La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) Lumière et Joie.

En 2008 : création d'une pension de famille Lumière et Vie. Il s'agit d'un lieu de vie permettant à des adultes en grande difficulté de revivre dans un logement, d'apprendre ou de réapprendre à l'occuper.

En 2018 : ouverture d'un service d'accompagnement pour mineurs étrangers (Mineurs non accompagnés – M.N.A.).

Description de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités ou des missions sociales réalisées

La S.P.A.P. a comme objectif d'offrir à des personnes fragilisées par leur situation familiale, économique ou par leur âge, un lieu de vie, d'écoute, d'accompagnement, de soutien matériel, d'insertion professionnelle, de formation.
Toutes les personnes qui adhérent à l'association ou y ont une fonction (bénévoles et salariés) en partagent les valeurs. Elles ont une même conscience de leur responsabilité, du souci de soi et des autres. Elles ont la volonté d'agir dans l'espace public.

L'association oriente ses actions vers :
- L'insertion, dans le domaine des politiques publiques : afin d'exercer son rôle de vigie et de proposition, l'Association participe aux différentes instances mises en place par les Pouvoirs publics en vue de définir les politiques d'action sociale en faveur des publics accueillis.
- La recherche et la prospective : pour poursuivre une réflexion avec les partenaires de l'action sociale, publics et privés, sur les évolutions souhaitables en matière de protection et d'accompagnement des publics fragilisés, permettant de répondre, dans le cadre de l'objet associatif, aux besoins repérés.
- La formation : afin d'anticiper et de répondre à l'évolution des projets d'établissements, du travail au quotidien en soutenant son personnel par des actions de formation continue autant individuelles que collectives. Elle développe ainsi une culture commune, fondement indispensable à toute notion.
- La qualité du service : inscrivant ses missions dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue des actions mises en œuvre au service des publics accueillis, au travers des évaluations internes et externes ainsi que de la formalisation de l'ensemble de ses processus de gestion.

Afin de répondre à ses finalités, l'association gère des dispositifs servant son objet social en trois établissements distincts :
- L'E.H.P.A.D. Lumière et Paix.
- La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) Lumière et Joie.
- La Pension de Famille Lumière et Vie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Description des moyens mis en œuvre

Son organisation :

La S.P.A.P. est gérée par un Conseil d'Administration composé au moins de 9 membres bénévoles élus par l'assemblée générale pour des mandats de trois années renouvelables. Elle comprend également une cinquantaine de membres adhérents.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre. Il traite des orientations stratégiques de l'association et des projets des établissements.

Pour réaliser au mieux ses missions, la gouvernance et la dirigeance de l'association sont définies par des délégations et des fiches de poste.

Ainsi, les dirigeants salariés (directrice et directeur) sont chargés d'élaborer et de mettre en œuvre, avec les équipes placées sous leur responsabilité, le projet d'établissement et les projets de services.

L'assemblée générale, chaque année, présente l'activité des différents établissements et services, les comptes financiers et les orientations. Elle permet la rencontre des acteurs de l'association, bénévoles, salariés, usagers et leurs représentants et partenaires.

Ses partenaires :

L'association est membre du réseau U.R.I.O.P.S.S. (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux). Elle travaille en réseau avec la Fédération d'Entraide Protestante et les divers établissements protestants caritatifs de Nîmes. Elle participe aux actions caritatives régionales.

Chaque service travaille en réseau de coordination avec les acteurs locaux (de la ville, du département) sur chacun des secteurs d'action.

Par un travail régulier avec les administrations, la S.P.A.P. participe à la politique sociale locale, départementale et régionale.

Son financement :

L'association s'appuie sur des ressources lui permettant de mener à bien ses missions : celles qu'elle se donne et celles qui lui sont confiées. Les financements sont de natures différentes :

- Privés : constitués de dons, de legs et de contributions financières.
- Publics : par l'attribution de prix de journée, de budgets en dotation globale et de subventions par les administrations compétentes.

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

A/ Crise sanitaire COVID-19

En date du 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le Covid-19 comme étant une urgence sanitaire publique mondiale.

A compter de cette date, des pans entiers de l'activité économique ont pu être affectés jusqu'à devenir significatifs en France à la date du 17 mars 2020, date à laquelle la mesure de confinement prise par le gouvernement français est devenue effective. Depuis cette date, des mesures d'adaptation ont été prises par l'association.

La pandémie s'est poursuivie durant l'année 2021.

La Loi 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire a prorogé un certain nombre de dispositions adoptées par ordonnances au cours de la crise sanitaire :

- Pas de modulation de la dotation globale de financement en fonction des objectifs d'activité au titre de l'année 2021
- Maintien des financements en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire résultant de l'épidémie de Covid-19 jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 1er juin 2021.

Afin de compenser les charges supplémentaires et/ou la perte d'activité, l'établissement a reçu des crédits non reconductibles de la part de l'autorité de la tarification (cf. paragraphe C/ b/ ci-après).

La situation financière de l'association et le soutien des financeurs nous ont permis d'apprécier la pertinence du principe comptable de continuité d'exploitation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

B/ Autres faits marquants

a/ Construction

Finalisation de la Phase N°2 pour un montant total de 4 127 613 Euros. Mise en service le 01/07/2021.
Solde financements :
Solde subvention C.D.30 à encaisser fin 2021 = 147 174 Euros.
Solde subvention P.A.I. A.R.S. à encaisser fin 2021 = 150 000 Euros.
Solde Réservations de places à encaisser fin 2021 = 186 000 Euros.

b/ T.V.A. à 5,50% Livraison à soi même

Mécanisme du bénéfice du taux de T.V.A. à 5,50 % pour les livraisons à soi-même mis en place en 2018. Premier encaissement du remboursement de T.V.A. fin 2018. Actuellement récupération de la T.V.A. à 20 %, le reversement de la T.V.A. à 5,50 % prévu 2 ans après la livraison du bien soit fin du premier semestre 2023. Montant dû fin 2021 = 601 086 Euros. En compensation il reste de la T.V.A. à récupérer fin 2021 = 18 295 Euros.

c/ Litige fournisseur

Un fournisseur n'ayant pas été retenu lors de l'appel à projet de la rénovation de l'E.H.P.A.D. LUMIERE ET PAIX conteste cette décision. Ce dernier a saisi la justice et réclame 150 000 Euros au titre de ses préjudices, ainsi que les intérêts et anatocismes. La demande en réparation du préjudice revue à la baisse par le fournisseur, nouveau montant = 52 306 Euros. Montant provisionné à 100 % fin 2020. Aucune nouvelle en 2021, maintien de la provision.

d/ Litiges prud'homaux

1 - Litige déjà connu fin 2019. Demande du salarié = 32 283 Euros, provision comptabilisée fin 2019 = 20 000 Euros. Jugement rendu le 29/11/2021, condamnation 23 240 Euros enregistrée en charge à payer fin 2021 avec en contre partie la reprise de provision de 20 000 Euros.
2 - Litige connu fin 2020. Demande du salarié = 119 145 Euros. Provision comptabilisée fin 2020 = 60 000 Euros. Jugement prévu fin du premier semestre 2022, maintien de la provision fin 2021.

e/ Dépréciation de créances

D'importantes dépréciations de créances ont été constatées dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31/12/2021, car celles-ci présentent un risque probable de ne pas être recouvrées.
Total des dépréciations de créances = 130 585,83 Euros.

C/ Evènements post-clôture

a/ Litige fournisseur

Evolution du litige évoqué paragraphe B/ c/
Jugement rendu par le tribunal judiciaire de Nimes du 12 Avril 2022 condamnant l'association à payer :
- 30 576 Euros au titre du préjudice subi (avec intérêts au taux légal et anatocisme à compter du 25 janvier 2021)
- 1 000 Euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

b/ Produits de la tarification E.H.P.A.D. LUMIERE ET PAIX

La notification d'autorisation budgétaire n°3 du 27/04/2022 octroie des crédits non reconductibles supplémentaires de 69 365,57 Euros pour le financement des pertes de recettes et des surcoûts liés à la crise sanitaire.
A la demande de l'A.R.S. et en conformité avec l'instruction de la DGCS, ces produits seront comptabilisés sur l'exercice 2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des modifications commentées au 8/
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Licences et logiciels	1 à 3 ans
- Aménagement des terrains	10 ans
- Constructions	3 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	2 à 30 ans
- Matériel et outillage	2 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mobilier	1 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

5/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.

- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

- de l'arrêté du 15 Décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

8/ Changement de méthode comptable

Etablissement LUMIERE ET PAIX : A partir du 01/01/2021, les amortissements des acquisitions démarrent à la date de mise en service et non plus le 01/01/N+1.
Impact sur l'exercice pour la première année = 81 241 Euros.

Engagements en matière de retraite

9/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis majorés des charges sociales. Il a été retenu un taux de progression de 1,5%, un taux d'actualisation de 0,98%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés en annexe des comptes de l'entité.

Fonds placés sur un contrat Indemnités de Fin de Carrière auprès de MUTEX = 18 182,92 euros.

10/ Contributions volontaires en nature

A l'exception du temps consacré par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, l'association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature. Aucune évaluation n'a donc été faite.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
GESTION PROPRE		118 764,90		
LUMIERE ET VIE	4 921,16			
LUMIERE ET PAIX				
HEBERGEMENT				222 195,73
DEPENDANCE			4 670,55	
SOINS			27 925,56	
LUMIERE ET JOIE				
INTERNAT / HEBERG.				52 293,74
S.A.P.M.N.				999,80
A.E.M.O.				3 868,57
S.A.P.M.N. SUPPL.				5 997,53
M.N.A.	16 570,85			
TOTAUX	**21 492,01**	**118 764,90**	**32 596,11**	**285 355,37**

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE ANTERIEUR - RESULTAT ET RESERVE COMP. AMORT.	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
LUMIERE ET PAIX				
HEBERGEMENT	-222 195,73	3 542,07	17 746,18	-200 907,48
DEPENDANCE	4 670,55		5 834,35	10 504,90
SOINS	27 925,56		11 878,69	39 804,25
LUMIERE ET JOIE				
INTERNAT / HEBERG.	-52 293,74	8 278,60	-28 701,81	-72 716,95
S.A.P.M.N.	-999,80	1 291,00	17 989,56	18 280,76
A.E.M.O.	-3 868,57		3 898,09	29,52
S.A.P.M.N. SUPPL.	-5 997,53		-1 625,27	-7 622,80
TOTAUX	**-252 759,26**	**13 111,67**	**27 019,79**	**-212 627,80**

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
GESTION PROPRE ASSOCIATIVE				
RESULTATS ANTERIEURS	272 122,82			
IMPACT A.N.C. 2018-06	58 898,47			
LUMIERE ET VIE				
RESULTATS ANTERIEURS	27 565,25			
IMPACT A.N.C. 2018-06	30 333,55			
LUMIERE ET PAIX				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		307 659,11		
R.A.N. A.N.C. 2018-06	542 160,33			
RESULTATS EN ATTENTE :				
HEBERGEMENT				201 330,48
DEPENDANCE				135 814,25
SOINS				241 609,85
P.C.D CONGES A PAYER				177 450,21
LUMIERE ET JOIE				
DEPENSES REFUSEES PAR LES FINANCEURS		163 136,48		
RESULTATS ANTERIEURS M.N.A.	209 531,67			
R.A.N. A.N.C. 2018-06	468 141,81			
RESULTATS EN ATTENTE				
EXCEDENTS 2020			14 830,30	
DEFICITS 2019				6 046,88
EXCEDENTS 2017			167,18	
REPRISES				
EXCEDENTS 2019			9 569,60	
P.C.D. / CONGES A PAYER				201 390,74
TOTAUX	**1 608 753,90**	**470 795,59**	**24 567,08**	**963 642,41**

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	30 090,04				30 090,04
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**30 090,04**				**30 090,04**
Terrains	799 120,61				799 120,61
Constructions sur sol propre	28 591,41				28 591,41
Constructions sur sol d'autrui	10 398 053,50	80 588,62		4 047 024,56	14 525 666,68
Installations générales, agencements des constructions	1 950 692,07	28 275,60			1 978 967,67
Install. techniques, Matériel et outillage	737 197,52	66 022,91			803 220,43
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	359 454,13	86 930,50	53 036,36		393 348,27
Matériel de bureau et informatique	229 308,05	6 869,24			236 177,29
Mobilier	219 812,72	2 112,37			221 925,09
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	4 012 773,20	13 986,00		-3 991 319,07	35 440,13
Avances et acomptes	55 705,49	200 000,00		-55 705,49	200 000,00
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**18 790 708,70**	**484 785,24**	**53 036,36**	**0,00**	**19 222 457,58**
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	4 857,33				4 857,33
Prêts et autres immob. financières	12 524,88	4 430,00	3 335,74		13 619,14
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	**17 382,21**	**4 430,00**	**3 335,74**		**18 476,47**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**18 838 180,95**	**489 215,24**	**56 372,10**	**0,00**	**19 271 024,09**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	16 094,15	4 383,05			20 477,20
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	**16 094,15**	**4 383,05**			**20 477,20**
Aménagement terrains	2 102,59				2 102,59
Constructions sur sol propre		1 429,57			1 429,57
Constructions sur sol d'autrui	2 773 498,75	536 745,58			3 310 244,33
Installations générales, agencements des constructions	1 198 958,14	11 497,59			1 210 455,73
Install. techniques, Matériel et outillage	404 233,56	56 044,24			460 277,80
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	281 364,14	51 156,97	53 036,30		279 484,81
Matériel de bureau et informatique	182 482,47	17 920,33			200 402,80
Mobilier	200 070,87	15 240,21			215 311,08
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	**5 042 710,52**	**690 034,49**	**53 036,30**		**5 679 708,71**
TOTAL AMORTISSEMENTS	**5 058 804,67**	**694 417,54**	**53 036,30**		**5 700 185,91**
DONT EXCEPTIONNELS		**3 192,60**			**3 192,60**

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	306 075,64				306 075,64
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre	56 867,28				56 867,28
Réserves gestion contrôlée	865 914,66	575 056,21			1 440 970,87
Report à nouveau gestion propre	933 465,74	204 492,57			1 137 958,31
Report à nouveau gestion contrôlée	-917 012,70	-22 062,63			-939 075,33
Excédent ou déficit de l'exercice					
Gestion propre	204 492,57	-204 492,57	21 492,01	118 764,90	-97 272,89
Gestion contrôlée	552 993,58	-552 993,58	32 596,11	285 355,37	-252 759,26
SITUATION NETTE	**2 002 796,77**		**54 088,12**	**404 120,27**	**1 652 764,62**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	165 072,81			26 199,97	138 872,84
Provisions réglementées	278 382,49		18 800,00		297 182,49
TOTAL FONDS PROPRES	**2 446 252,07**		**72 888,12**	**430 320,24**	**2 088 819,95**

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	704 658,57	577 792,21		1 282 450,78
- Trésorerie	35 616,19			35 616,19
- Compensation des déficits	6 201,25			6 201,25
- Compensation des amortissements	119 438,65		2 736,00	116 702,65
Autres réserves	56 867,28			56 867,28
TOTAL RESERVES	**922 781,94**	**577 792,21**	**2 736,00**	**1 497 838,15**
Couverture du B.F.R.	100 390,22			100 390,22
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	177 992,27	18 800,00		196 792,27
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	**278 382,49**	**18 800,00**		**297 182,49**
Provisions pour litiges	134 989,93		20 000,00	114 989,93
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	44 769,25		44 769,25	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**179 759,18**		**64 769,25**	**114 989,93**
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Autres créances	15 570,00	66 004,83	800,00	80 774,83
- Comptes clients et usagers	294,35	64 581,00		64 875,35
- Autres : V.M.P.	1 174,98		896,45	278,53
TOTAL DEPRECIATION	**17 039,33**	**130 585,83**	**1 696,45**	**145 928,71**
TOTAL PROVISIONS	**475 181,00**	**149 385,83**	**66 465,70**	**558 101,13**

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
L.B.I. / CAISSE D'EPARGNE	9 549,91			9 549,91
ACTIONS / L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44			12 053,44
CREDIT COOPERATIF - PARTS A & B	154 421,50			154 421,50
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	**176 024,85**			**176 024,85**

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
L.B.I. / CAISSE D'EPARGNE	9 549,91	20 369,96	10 820,05	
ACTIONS / L.C.L. CREDIT LYONNAIS	12 053,44	15 883,67	4 108,76	
CREDIT COOPERATIF - PARTS A & B	154 421,50	154 421,50		278,53
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	**176 024,85**	**190 675,13**	**14 928,81**	**278,53**

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
L.B.I. / CAISSE D'EPARGNE				896,45
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE				**896,45**

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	*Non utilisé (1)*
		A	B	C	D=A+B-C	
Contributions financières autorités de tarification						
A.R.S. 2007	118 600,00	73 395,09		5 624,44	**67 770,65**	
A.R.S. Groupe électrogène	82 147,26	55 801,34		3 575,08	**52 226,26**	
A.R.S. Mat. Informatique	24 000,00	18 199,40		2 512,26	**15 687,14**	
C.D. 30 Dot. accordées/budgets	250 398,00	238 839,04		7 629,62	**231 209,42**	
C.D. 30 2017 Construction	2 305 000,00	2 198 595,77		70 233,26	**2 128 362,51**	
C.N.S.A. P.A.I. 2017	500 000,00	476 918,82		15 234,98	**461 683,84**	
V.A.E. & concours I.D.E.	30 000,00	30 000,00			**30 000,00**	*30 000,00*
Sous-total :	**3 310 145,26**	**3 091 749,46**		**104 809,64**	**2 986 939,82**	*30 000,00*
Subventions d'exploitation						
Sous-total :						
Contributions financières d'autres organismes						
FONDAT° PROTESTANTISME VEHICULE	113 924,00	47 248,41		5 237,11	**42 011,30**	
FONDAT° PROTESTANTISME VEHICULE	2 741,43	1 859,67		548,31	**1 311,36**	
Sous-total :	**116 665,43**	**49 108,08**		**5 785,42**	**43 322,66**	
Ressources liées à la générosité du public						
Sous-total :						
Total	**3 426 810,69**	**3 140 857,54**		**110 595,06**	**3 030 262,48**	*30 000.00*

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
131300 DGDSS	452 011,34			452 011,34
131801 C.D. GARD	93 500,00			93 500,00
131802 D.D.E. DU GARD	107 000,00			107 000,00
131803 NIMES METROPOLE	83 300,00			83 300,00
131805 ADEME REGION L.R.	5 228,00			5 228,00
TOTAL	**741 039,34**			**741 039,34**

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
131300 DGDSS	406 808,91	12 913,30		419 722,21
131801 C.D. GARD	54 722,17	4 298,21		59 020,38
131802 D.D.E. DU GARD	62 623,23	4 918,81		67 542,04
131803 NIMES METROPOLE	48 752,48	3 829,32		52 581,80
131805 ADEME REGION L.R.	3 059,74	240,33		3 300,07
TOTAL	**575 966,53**	**26 199,97**		**602 166,50**

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1)				
Autres immobilisations financières	13 619,14	8 630,00	3 588,00	1 401,14
Débiteurs et comptes rattachés	373 926,69	373 926,69		
Autres créances	661 625,09	643 330,41	18 294,68	
Charges constatées d'avance	45 790,18	45 790,18		
TOTAL CREANCES	**1 094 961,10**	**1 071 677,28**	**21 882,68**	**1 401,14**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	

DETTES	Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)	9 362 471,16	361 560,22	1 419 970,15	7 580 940,79
Emprunts et dettes financières diverses (1)	77 387,53	77 387,53		
Fournisseurs et comptes rattachés	271 689,64	271 689,64		
Dettes fiscales et sociales	1 403 748,88	802 662,45	601 086,43	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	86 144,69	86 144,69		
Autres dettes	230 974,14	230 974,14		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**11 432 416,04**	**1 830 418,67**	**2 021 056,58**	**7 580 940,79**

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	340 588,80
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine	
	Dont à plus de 2 ans à l'origine	9 362 471,16

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	
4. Autres créances	210 377,18
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	
TOTAL	**210 377,18**

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 999,72
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 432,93
6. Dettes fiscales et sociales	490 809,06
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	
TOTAL	**645 241,71**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	45 790,18
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	**45 790,18**

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56 385,42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	21 992,60
TOTAL	**78 378,02**

NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 660,80
Produits exceptionnels sur opérations en capital	44 999,97
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 800,00
TOTAL	**94 460,77**

ELEMENTS SIGNIFICATIFS

CHARGES EXCEPTIONNELLES

CONDAMNATION LITIGE PRUD'HOMAL	(B)	23 240,36
INDEMNITE TRANSACTIONNELLE		17 774,38
REGULARISATION PRIX DE JOURNEE 2020	(A)	6 250,48
SOLDE TROP PAYE COTISATIONS SOCIALE		5 465,81
DIVERS		3 654,39
DOTATION PROVISION REGLEMENTEE		18 800,00
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS		3 192,60

PRODUITS EXCEPTIONNELS

SOLDE FINANCEMENT A.R.S. E.N.C. 2019		15 000,00
REGULARISATION PRIX DE JOURNEE 2020	(A)	6 250,48
LOCATION CRECHE OCTOBRE A DECEMBRE		4 080,00
SOLDE DETTE COTISATION SOCIALE		3 330,32
QUOTE-PART SUBVENTIONS VIREES RESULTAT		26 199,97
PRODUITS/CESSION ELEMENTS D'ACTIF		18 800,00
REPRISE PROVISION POUR RISQUES	(B)	20 000,00
REPRISE / DEPRECIATION EXCEPTIONNELLE		800,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES		
. Effets escomptés non échus		
. Avals et cautions donnés		
. Autres engagements donnés		
- Affectation hypothécaire Lumière et Vie	*Emprunt C.D.C.*	313 261,50
- Affectation hypothécaire Lumière et Joie	*Emprunt Crédit Coop.*	140 000,00
- Nantissement matériel		
- Redevances de crédit-bail		
- Engagements en matière de retraite		737 918,00
Dont fonds placés sur un contrat Indemnités de Fin de Carrière = 18 182,92		
TOTAL		**1 191 179,50**

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
- Caution C.E.G.C. 30% capital	90 367,19
- Cautions Nimes Métropole	4 321 123,56
- Cautions Conseil Départemental du Gard	4 148 354,22
- Caution Mairie de Nîmes	497 769,34
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	**9 057 614,31**

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	254 278,00
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	**254 278,00**

TABLEAU DU PERSONNEL

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (E.T.P.)
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
LUMIERE ET PAIX	12	55	67	55,89
LUMIERE ET JOIE	26	43	69	66,35
LUMIERE ET VIE	1	1	2	2,00
TOTAUX	**39**	**99**	**138**	**124,24**

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics	
À la charge de l'Assurance maladie	1 680 852,79
À la charge de l'État	
À la charge du Département	3 820 533,22
À la charge des Caisses d'Allocations Familiales	
À la charge d'autres financeurs	4 666,62
. Subventions d'exploitation	
Union Européenne	
État	164 250,00
Région	
Département	
Collectivités territoriales	
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville / Mairie	8 000,00
. Subventions d'investissement	
Union Européenne	
État	
Région	
Département	
Collectivités territoriales	
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	
TOTAL	**5 678 302,63**

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.A.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2021	13 440,00		13 440,00
TOTAL	**13 440,00**		**13 440,00**

VENCEA

SOCIETE PROTESTANTE DES AMIS DES PAUVRES
S. P. A. P.
SIEGE SOCIAL : 66 IMPASSE DU CHATEAU SILHOL
30000 NIMES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1ère personne concernée : Madame Cécile SANCHEZ-THERENE, directrice de l'EHPAD « LUMIERE ET PAIX ».

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 44.767 euros (sortie en 07/2021).

- 2ème personne concernée : Monsieur Nicolas FOULETIER, directeur de l'EHPAD « LUMIERE ET PAIX » en remplacement de Madame SANCHEZ-THERENE.

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 30.619 euros (entré en 05/2021).

- 3ème personne concernée : Monsieur Patrick LACOMBE, directeur de la MECS « LUMIERE ET JOIE » et de la maison relais « LUMIERE ET VIE ».

  Nature et objet : rémunération brute annuelle = 88.645 euros.

Fait à NIMES, le 7 juin 2022

VENCEA
Commissaires aux comptes



Gwladys DESERT